

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-05

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 16 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à Jérôme BERTHALON - LEJEUNE Laurent à Philippe BOISSET

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

**Objet CONVENTION DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UN ENGIN DE
DAMAGE AVEC LA COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que par délibération du 29 novembre 2012, la Communauté de Communes du Pays des Ecrins a transféré la compétence ski de fond aux communes historiques de Vallouise, Pelvoux et des Vigneaux.

Ce transfert a donné lieu à la mise à disposition des biens et matériels affectés à l'exploitation du domaine nordique à la Commune de Vallouise-Pelvoux.

Parmi ces biens figurait un engin de damage qui a été transféré à la commune de Freissinières fin 2021.

Il convient donc de signer une convention de transfert de propriété avec la Commune de Vallouise-Pelvoux.

Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Reçu en préfecture le 23/01/2024

Publié le

ID : 005-210500583-20240122-202405-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer ladite convention avec la commune de Vallouise-Pelvoux.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire en par délégation
Monsieur ~~Hic~~ **SECOND**
1^{er} adjoint au Maire.

